



## **Nos Conditions Générales**

### **1. Usage de l'appartement**

L'appartement est loué à usage exclusif d'habitation et ce à titre provisoire.

Le locataire, préalablement à sa réservation, déclare que la réservation est sans rapport direct avec son activité professionnelle. Le locataire ne disposerait donc d'aucun droit spécifique lié à la location s'il était évenu qu'il venait à exercer une activité professionnelle dans les lieux. Le Locataire ne pourra donc y pratiquer aucune activité commerciale, artisanale ou professionnelle.

De même, l'appartement ne peut constituer la résidence principale ou même secondaire du locataire. En conséquence, le locataire occupant ne peut se prévaloir des dispositions légales applicables en matière de baux d'habitation, notamment quant au maintien dans les lieux.

### **2. A votre arrivée**

Les arrivées se font à partir de 14H. Les départs se font avant 12H.

Nous serons là pour vous accueillir à l'adresse de location qui vous a été spécifiée. Pensez à nous indiquer votre heure d'arrivée le plus tôt possible.

### **3. État des lieux loués**

En sus de l'inventaire, l'état des lieux loués fait l'objet d'un document dressé en autant d'exemplaires qu'il y a de parties au contrat, soit 2 exemplaires et joint à ce dernier. S'il n'a pas été fait d'état des lieux, le locataire est présumé avoir reçu les lieux loués en bon état de réparations locatives et doit les rendre tels sauf la preuve contraire (art. 1731 du code civil).

### **4. Durée de la location**

La durée de la location est celle qui a été définie lors de la prise de réservation. La location cesse de plein droit à l'expiration de la durée établie lors de votre réservation.

La durée du séjour ne pourra être prolongée sans l'accord exprès et préalable de Riva Lofts & Suites.

### **5. Loyer**

Le loyer pour l'intégralité du séjour est du à l'arrivée dans l'appartement.

## 6. Obligations des parties

a- Le Propriétaire s'oblige :

- à délivrer au Locataire un logement en bon état d'usage et de réparation ainsi que les meubles meublants et équipements mentionnés dans l'inventaire en bon état de fonctionnement;
- à fournir au locataire les prestations prévues au contrat.
- à entretenir le logement en état de servir à l'usage prévu par le contrat et à y faire toutes les réparations, nécessaires au maintien en bon état et à l'entretien du logement loué.

b- Le Locataire s'oblige :

- à payer le loyer aux termes convenus;
- à se conformer aux modalités de remise et de restitution des clés convenues;
- à user paisiblement des locaux loués suivant leur destination contractuelle;
- à ne pas céder ni sous-louer même gratuitement les locaux loués;
- à répondre des dégradations et des pertes qui surviennent pendant la durée du bail dans le logement dont il a la jouissance exclusive, sauf cas de force majeure, faute du bailleur ou fait d'un tiers qu'il n'a pas introduit dans le logement;
- à s'abstenir de jeter dans toutes les canalisations des objets de nature à les obstruer, sous peine de devoir supporter les frais de remise en service desdites canalisations
- à ne pas transformer les locaux et équipements loués;
- à nettoyer la kitchenette et la vaisselle avant son départ, et à laisser un local propre et libre de tout rebut ou déchet. Il s'engage aussi à remettre en place le mobilier (meubles, lampes déplacés...)
- à respecter le règlement intérieur de l'immeuble et/ou le règlement de copropriété;
- Le locataire doit être assuré par une compagnie d'assurance contre les risques de vol, incendie et dégât des eaux, tant pour ses risques locatifs que pour le bien mobilier donné en location, ainsi que pour les recours des voisins, et en justifier au propriétaire lors de la remise des clefs. En conséquence, le propriétaire décline toute responsabilité pour le recours que sa compagnie d'assurances pourrait exercer contre le locataire en cas de sinistre. En aucun cas, Riva Lofts & Suites ne sera tenu responsable si le locataire n'est pas assuré.
- à ne pas procéder à une quelconque commande de video à la demande via le service de télévision proposé.

## 7. Responsabilité

Le locataire renonce à tout recours en responsabilité ou réclamation contre le Riva Lofts & Suites dans les cas suivants :

1. Vol, de tentative de vol, de tout acte délictueux ou de toute voie de fait, dont le locataire pourrait être victime dans les locaux loués ; le locataire renonce expressément au bénéfice de l'article 1719 alinéa 3 du code civil, n'assumant aucune obligation de surveillance. □ 7.02.2012 3 / 5

2. D'irrégularités, de mauvais fonctionnement ou d'interruption des ascenseurs, du service de l'eau, de l'électricité, du gaz, du téléphone, de la climatisation, de tous systèmes informatiques et des services collectifs et d'équipements communs de l'immeuble ou propres au logement loué.
3. De nuisances, notamment sonores, travaux susceptibles de survenir de l'extérieur du logement.
4. D'accidents survenant dans les locaux loués ou du fait des locaux loués pendant la durée du contrat, quelle qu'en soit la cause.
5. De dysfonctionnement de l'internet ou de la télévision câblée, ou en cas de non compatibilité des matériels du logement avec ceux du locataire.
6. Changement par Riva Lofts & Suites, si la situation l'exige, de l'appartement réservé initialement.

Riva Lofts & Suites se dégage également de toute responsabilité quant aux sites consultés sur internet par le locataire.

## 8. Annulation du séjour

### a- Par le locataire

Le locataire aura la possibilité de procéder à l'annulation de son séjour en informant la société Riva Lofts & Suites par mail 30 jours avant la date de début du séjour. Dans ce cas, l'acompte sera remboursé intégralement.

Si l'annulation intervient moins de 30 jours avant la date de début du séjour, Riva Lofts & Suites conservera l'acompte versé lors la réservation au titre de pénalité de résiliation. Il ne sera demandé aucune indemnité supplémentaire au locataire.

### b-Par le Propriétaire

Riva Lofts & Suites aura la possibilité de procéder à l'annulation du séjour quelle que soit la date. Riva Lofts & Suites proposera si cela est possible un appartement équivalent de remplacement. S'il n'existe pas d'appartement de remplacement disponible ou bien si celui ci ne convient pas au locataire, l'acompte sera restitué dans son intégralité au locataire qui ne pourra se prévaloir d'aucun recours contre Riva Lofts & Suites.

## 9. Clauses résolutoire et clause pénale

### a- Clause résolutoire

À défaut de paiement des sommes convenues à l'article 1.3, il est prévu que le contrat sera résilié de plein droit sans formalité judiciaire.

### b-Clause pénale

Sans préjudice de la mise en œuvre éventuelle de la clause résolutoire et de la demande d'allocation de dommages et intérêts, en vertu de l'article 1226 du Code civil relatif aux clauses pénales, les parties conviennent qu'un défaut de paiement du loyer ou des charges entraînera une majoration de 15 % des sommes dues.

Cette clause pénale produira ses effets en cas d'inaction du Locataire au-delà de sept jours à compter de l'envoi, par le bailleur, d'une mise en demeure par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

## II - Conditions générales d'utilisation du site [www.rivaloftsetsuites.com](http://www.rivaloftsetsuites.com)

### 1. Objet

Le site web Riva Lofts & Suites a été mis en place par la société Riva Lofts & Suites, qui est l'exploitante de ce site. Toute demande de réservation au titre d'un hébergement figurant au sein du site web Riva Lofts & Suites ([www.rivaloftsetsuites.com](http://www.rivaloftsetsuites.com)) suppose la consultation préalable et l'acceptation des présentes conditions générales.

### 2. Utilisation du site

Le Site ne peut être accessible et utilisé qu'à des fins licites et appropriées, y compris conformément aux lois, réglementations applicables en France ou tout autre pays à partir duquel l'Utilisateur accède au Site.

L'Utilisateur s'engage à n'utiliser le site [www.rivaloftsetsuites.com](http://www.rivaloftsetsuites.com) que dans le cadre exclusif de l'activité principale de Riva Lofts & Suites à savoir la fourniture et l'hébergement de courte durée.

L'utilisateur est donc réputé être le client et s'engage à n'utiliser le site [www.rivaloftsetsuites.com](http://www.rivaloftsetsuites.com) que dans l'unique but de procéder à l'éventuelle réservation d'un logement de courte durée.

### 3. Propriété intellectuelle

Le Site et les éléments qui le composent en ce compris notamment les logos, marques, signes d'identification, textes, graphisme, données notamment relatives aux biens immobiliers, photographies et images de toute nature, sont la propriété exclusive de Riva Lofts & Suites.

L'Utilisateur reconnaît en conséquence que toute utilisation du Site ou des éléments qui le composent, étrangère à la consultation et à l'utilisation normales du Site, porte atteinte aux droits dont [rivaloftsetsuites](http://www.rivaloftsetsuites.com) est titulaire.

L'Utilisateur s'interdit en conséquence, sans autorisation écrite de [Rivaloftsetsuites](http://www.rivaloftsetsuites.com), d'utiliser, reproduire, copier, diffuser modifier tout ou partie du site, qu'en forme de texte, logo ou bien photographique.

### 4. Le prépaiement en ligne

Le prépaiement de la réservation s'effectue, après validation et vérification des étapes par le locataire, en ligne, au moyen d'une carte bancaire, en mode sécurisé via paypal.

L'utilisateur devra régler, au moment de la réservation, 10 % du prix du séjour.

Le paiement du solde est exigible au moment du check in dans l'appartement.

En cas de défaut de prépaiement faisant suite à la communication d'un numéro de carte bancaire erroné, de fraude à la carte bancaire ou d'impayé partiel ou total, Riva Lofts & Suites aura la faculté d'annuler la réservation, sans préavis et sans indemnité, les frais en découlant étant à la charge de l'Utilisateur. Une action civile et/ou pénale pourra, le cas échéant, être entreprise à l'encontre de l'Utilisateur.

Dès que le prépaiement sera confirmé, la réservation sera validée et le logement réservé. L'Utilisateur recevra, dans les meilleurs délais, une confirmation de réservation par courriel avec, en pièce jointe, le contrat de location résumant les dates de séjour et montant restant dus.

#### **5. Exclusion du droit de rétractation**

En application de l'article L.121-20-4 du code de la consommation, le Locataire est informé qu'il ne bénéficie d'aucun droit de rétractation.

#### **6. Loi applicable et attribution de juridiction**

En cas de litige, toutes relations entre Riva Lofts & Suites et les Utilisateurs sont soumises au droit français.

**LES JURIDICTIONS FRANCAISES ET LES TRIBUNAUX DE LYON (FRANCE) SONT SEULS COMPÉTENTS EN CAS DE CONTESTATION POUVANT S'ÉLEVER RELATIVEMENT À L'INTERPRÉTATION ET/OU À L'EXÉCUTION DES CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION NONOBTANT PLURALITÉ DE DÉFENDEURS ET APPELS EN GARANTIE, Y COMPRIS POUR LES PROCÉDURES D'URGENCE ET LES MESURES CONSERVATOIRES, EN REQUÊTE ET SUR RÉFÉRÉ.**